

le MAG,

N°80

Hiver 2017-2018

st-aignan
de
GRAND
Lieu



p.3

ABANDON DU TRANSFERT DE L'AÉROPORT

QUEL AVENIR POUR LA COMMUNE?

UN AUTRE AVENIR À CONSTRUIRE

SOMMAIRE

6

En direct du conseil

7

Actu métropole
et interco

8-10

Actu mairie

11-13

Dossier
L'attractivité du bourg
historique à l'étude

15-17

Vivre à Saint-Aignan
de Grand Lieu

18

Bloc notes



Le 2 février, l'Héronnière a été le théâtre d'un événement sans précédent. Plus de 500 Aignonais ont rempli la grande salle où avaient pris place les plus éminents responsables politiques de la région nantaise, ceints pour la plupart de leur écharpe. Une sénatrice et un sénateur, deux députées, la présidente de la région Pays de la Loire et des conseillers régionaux, plusieurs conseillers départementaux, la maire de Nantes et présidente de la métropole. Au total 19 des 24 maires de l'agglomération - les 5 autres étant représentés par leur premier ou second adjoint - étaient venus exprimer leur solidarité avec notre commune meurtrie, notre commune trahie par la décision de l'État concernant l'aéroport. Car, en renonçant à la construction de NDDL, c'est Saint-Aignan de Grand Lieu qu'il abandonne.

Après une année 2017 de transition et de mobilisation, nous attendions la décision du transfert de l'aéroport puisque tous les indicateurs étaient au vert. Le renoncement proclamé le 17 janvier par le Premier ministre, est une trahison envers la parole des citoyens exprimée le 26 juin 2016 et

envers nos représentants territoriaux, trahison au regard des moyens mis en œuvre et des engagements des candidats élus à la présidentielle et aux législatives, trahison de notre territoire et des engagements pris à la suite de la déclaration d'utilité publique de 2008, trahison de notre commune et de ses habitants dont les médias prennent à peine conscience - et un peu tard - de la souffrance.

Face à une décision dont le gouvernement n'a pas mesuré toutes les conséquences, quelle stratégie ? L'accompagnement des riverains de Nantes Atlantique dans la défense de leurs intérêts devant les tribunaux et tous organismes contre les nuisances acoustiques et les pollutions en exigeant notamment l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) conformément à la directive européenne du 25 juin 2002. La gestion à court terme des services aux citoyens, aux commerces et aux associations et la poursuite des équipements nécessaires au bien vivre ensemble. La gestion à moyen et long terme de l'organisation de l'espace public et des solutions réparatrices afin d'assurer à notre commune un autre avenir face aux contraintes actuelles ou futures du PEB et de la loi Littoral, qu'il y ait ou non allongement de la piste.

Ni l'État, ni la Région, ni la commune n'avaient imaginé un plan B alternatif au transfert de l'aéroport. Nous aurions été fondés à mettre la clé sous la porte. Mais un autre avenir se présente dont les défis - démesurés - sont immédiats. Et nous aurons besoin de toute la solidarité exprimée avec chaleur vendredi 2 février.

Jean-Claude Lemasson
Maire et vice-président de Nantes Métropole



Édition : Commune de Saint-Aignan de Grand Lieu • Directeur de la Publication : Jean-Claude Lemasson • Directeur de la Rédaction : Pierre Pérain • Responsable du Service Communication : Myriam Bouet • Rédacteur en Chef : Myriam Bouet • Rédaction : Myriam Bouet, Stéphanie Le Goff • Maquette : Mediapilote • Impression : 2 000 exemplaires, papier recyclé 100 %, encres végétales et label Imprim'Vert • Offset 5

ABANDON DU TRANSFERT DE L'AÉROPORT

QUEL AVENIR POUR SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU ?



Le 17 janvier 2018, Edouard Philippe, le Premier ministre, a annoncé l'abandon du projet de transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantique à Notre-Dame des Landes. Une décision qui bouleverse les projets de la commune et qui implique d'une part de revoir son aménagement, son développement et d'autre part d'agir pour défendre au mieux les intérêts des Aignonais.

Comment avez-vous réagi à l'annonce de l'abandon du transfert de l'aéroport ?

Jean-Claude Lemasson : " J'ai été habité par un sentiment de colère, d'indignation, de trahison. Je ne comprends pas que l'intérêt général - qui allait vers une infrastructure délocalisée - n'ait pas primé. Le Président Emmanuel Macron est revenu sur sa parole ; il a reculé devant une minorité d'illégaux. Ce n'est pas ça la 5^e République ! Rappelons que les collectivités locales ont accompagné l'Etat dans ce projet, que le transfert de l'aéroport a été validé par une déclaration d'utilité publique en 2008, que près de 180 décisions de justice sont allées dans ce sens ; qu'une consultation référendaire en juin 2016 a révélé que plus de 55% des électeurs y étaient favorables... Cette décision gouvernementale bafoue l'expression démocratique. Elle est méprisante à l'égard des élus locaux, des chefs d'entreprise et de tous les Ligériens qui se sont mobilisés pour ce projet. Elle remet en cause les principes mêmes de la décentralisation. Et elle porte un coup dur au développement économique, à l'attractivité du Grand Ouest.

Aujourd'hui, dans quel état d'esprit vous trouvez-vous ?

On ne peut évidemment pas se satisfaire de cette décision, mais il faut avancer, définir une stratégie pour notre commune. Je suis plus que jamais déterminé à protéger les riverains, à assurer la pérennité de Saint-Aignan de Grand Lieu, à négocier avec l'Etat des mesures compensatoires exemplaires pour que l'on puisse continuer à bien vivre ici demain, à protéger les rives de Grand Lieu. Mais en parallèle, je suis décidé à tout faire pour que ce projet d'aménagement de l'infrastructure et d'allongement de la piste n'aboutisse pas en m'appuyant sur tous les éléments juridiques en notre possession.

Mais si ce projet se concrétisait malgré tout, quelles seraient les conséquences pour Saint-Aignan de Grand Lieu ?

Le centre bourg se situe dans l'axe de la piste de l'aéroport. Les premières maisons se trouvent à quelques hectomètres des pistes seulement. L'entrée du bourg n'est qu'à 1,7 km. Si la piste était allongée de 1 000 m, l'entrée du bourg

ABANDON DU TRANSFERT DE L'AÉROPORT QUEL AVENIR POUR SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU ?



Rencontre avec les trois médiateurs



Entretien avec Edouard Philippe, Premier ministre



Visite d'Elisabeth Borne, ministre des Transports



Manifestation des riverains

ne serait plus qu'à 700 m ! Impensable ! Par ailleurs, 90% de notre territoire est couvert par un Plan d'exposition au bruit (PEB) qui comprend quatre zones de A à D, du plus contraignant au moins contraignant. Aujourd'hui, le centre-bourg se situe en zone C. Avec ce projet, il passerait en zone B. En zone C, il est interdit de construire de nouveaux logements pour ne pas exposer davantage de personnes au bruit et aux nuisances. En zone B, seuls les équipements aéroportuaires sont autorisés. Sans possibilité de construire ou de réhabiliter le centre-bourg, comment maintenir sa vitalité quand par ailleurs la loi Littoral - qui vise à préserver l'environnement - nous contraint fortement dans notre développement sur le reste du territoire du fait de notre proximité avec le lac ?

Quelles actions avez-vous récemment entreprises pour défendre les intérêts des Aignonais ?

L'aéroport a franchi les 50 000 mouvements annuels en octobre 2016. A ce seuil, le droit européen stipule qu'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) doit être élaboré. Un tel plan vise à prévenir et à réduire les effets du bruit sur la population. Il peut permettre l'interdiction des vols en début et en fin de nuit ; la limitation du trafic aux capacités actuelles de l'aéroport ; des aides financières à l'isolation des habitations, un droit de délaissement permettant à un propriétaire d'exiger de l'Etat le rachat de son terrain ou de son bien immobilier. L'Etat n'a pas répondu à notre saisine du 14 novembre 2017.

Aussi, nous avons déposé un recours devant le Conseil d'Etat le 18 janvier dernier à l'issue du délai administratif.

Quelles autres actions envisagez-vous de mener ?

Nous allons contester le projet de réaménagement de Nantes-Atlantique en nous battant pour que la loi Littoral soit strictement appliquée. Si Saint-Aignan de Grand Lieu y est soumise pourquoi l'Etat passerait outre pour agrandir l'aéroport ? Nous allons aussi déposer un recours pour pollution des eaux du bassin versant de Grand Lieu par la plateforme aéroportuaire et exiger une mise en conformité. Les enrobés des sols sont imperméables ; les eaux de pluie contaminées par le kérosène et mal collectées. Elles s'écoulent vers

le ruisseau de la Bretagne, vers la Groizonnerie, traversent la prairie aux orchidées et terminent dans le lac.

Qu'allez-vous négocier avec l'Etat ?

Nous souhaitons établir un contrat de plan Etat-Commune comme il existe des contrats de plan Etat-Région. C'est à l'Etat de réparer les préjudices qu'il porte à Saint-Aignan de Grand Lieu. Nous serons intransigeants quant aux solutions réparatrices proposées notamment concernant la relocalisation des équipements socio-éducatifs (écoles, Maison de l'enfance...) et la relocalisation du centre bourg afin d'assurer aux prochaines générations un cadre de vie digne de ce nom."

Conseil municipal extraordinaire : définition d'une stratégie communale

Compte tenu de l'actualité, un conseil municipal extraordinaire s'est tenu le 5 février.

Un juriste de renom va être engagé pour appuyer la commune dans la défense des intérêts des Aignonais. Objectif : intervenir auprès des tribunaux et organismes divers pour faire valoir leurs droits. Les ménages potentiellement concernés par l'allongement de la piste vont être identifiés pour les accompagner dans leurs démarches.

Une autre localisation est à l'étude pour le futur Espace Jeunes, au-delà des trajectoires aériennes, afin de préserver les adolescents des nuisances sonores. La poursuite de la modernisation du groupe scolaire Jules d'Herbauges est suspendue pour le même motif. Plus aucune autorisation de construction de logement n'est accordée en zone C dans l'attente des nouvelles cartographies du PEB. La réhabilitation du presbytère et de son parc est maintenue (voir page 11).

À noter : Registre à disposition

A l'accueil de la mairie, un registre est à la disposition de la population pour recueillir réflexions, suggestions, avis sur l'avenir de la commune.

DATES CLÉS 2017-2018

14 JUIN 2017 :
Les médiateurs font escale à Saint-Aignan de Grand Lieu.

14 NOVEMBRE 2017 :
La commune demande à l'Etat l'élaboration d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

13 JANVIER 2018 :
Edouard Philippe, Premier ministre, se rend à Saint-Aignan de Grand Lieu.

17 JANVIER 2018 :
Le Gouvernement annonce l'abandon du transfert de l'aéroport à Notre-Dame des Landes.

18 JANVIER 2018 :
La commune dépose un recours devant le Conseil d'Etat pour mise en danger de la vie d'autrui.

23 JANVIER 2018 :
Nicolas Hulot, ministre de l'Ecologie, s'entretient par téléphone avec le maire.

27 JANVIER 2018 :
Elisabeth Borne, ministre des Transports, se rend à Saint-Aignan de Grand Lieu. Près d'un millier de manifestants lui expriment leur mécontentement.

2 FÉVRIER 2018 :
Les élus de la métropole apportent leur soutien aux Aignonais lors de la cérémonie des vœux à la population.

5 FÉVRIER 2018 :
Les élus de Saint-Aignan de Grand Lieu tiennent un conseil municipal extraordinaire.

**EN DIRECT
DU CONSEIL**

**CONSEILS MUNICIPAUX
DES 13 NOVEMBRE ET 18 DÉCEMBRE 2017**

DÉMONTAGE DU PLATELAGE À SAINT-RACHOUX: VOTE D'UNE MOTION



La commune a procédé au démontage de la passerelle en bois conformément à l'injonction reçue du ministère. Elle est stockée en attendant de savoir comment elle pourra être réutilisée, à l'identique ou pour un autre projet selon la décision du juge attendue mi-2018.

Suite à l'information insérée dans le Mag d'automne, avisant les Aignonais(es) de l'injonction du Ministre de la Transition écologique et solidaire de démonter le cheminement en bois longeant le ruisseau des Epinais, qui autorisait un regard sur la Boire de Malet, nombreux sont les lecteurs(trices) qui ont fait part de leur indignation ou de leur soutien à la municipalité et plus encore, de leur incompréhension. Une motion, invitant à une démarche de compromis qui permette de mieux concilier les nécessités de préservation d'un environnement classé Natura 2000 et la volonté de la commune de renouveler son

point de vue sur cet environnement, a été votée en séance de conseil municipal le 13 novembre. À disposition en téléchargement sur le site internet communal, elle rappelle les interrogations et commentaires incrédules soulevés suite au rejet du recours en référé qui avait été déposé auprès du tribunal. Pour rappel, la commune, qui a décidé d'attaquer sur le fonds la décision du ministère, avait déclaré être ouverte à la réflexion et à l'examen d'un nouveau dossier d'autorisation spéciale, suivant un périmètre revu et des conditions d'accès repensées... La réponse du tribunal est attendue d'ici quelques mois.

AÉROPORT NANTES ATLANTIQUE: DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

La commune, aidée de Maître Louis Cofflard, Avocat au Barreau de Paris, a sollicité l'engagement d'une procédure visant à faire adopter un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au lendemain de la séance de conseil municipal du 13 novembre. La directive européenne du 25 juin 2002 -laquelle est traduite dans la loi française- exige en effet des états membres l'élaboration de cartes de bruit et de plans d'actions visant à gérer les problèmes de bruit et d'environnement, ses effets et si nécessaire leur réduction pour les aéroports enregistrant plus de 50 000 mouvements l'an, ce qui est le cas à Nantes-Atlantique depuis octobre 2016. Face au retard pris par l'État dans sa décision de transférer l'aéroport vers Notre-Dame-des-Landes, de nombreuses mesures auraient dû être mises en oeuvre pour réduire les nuisances générées. Le gouvernement a deux mois pour répondre à cette sollicitation avant de saisir le Conseil d'État.

VOTE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil du 14 novembre a voté une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit de l'association Vaincre la mucoviscidose, une cause pour laquelle Michel Goan, décédé le 28 octobre 2017, œuvrait depuis de longues années (voir hommage en page 19).

Michel Goan était référent de la commune pour la Défense nationale, une charge confiée par le conseil du 18 décembre à son successeur, Pascal Hégron. Celui-ci, le premier sur la liste d'attente de la majorité municipale, a déjà siégé au conseil municipal de 2001 à 2014.

OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

La loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a modifié le cadre réglementaire de l'ouverture dominicale. Les élus métropolitains, opposés à des ouvertures généralisées, avaient conclu, en décembre 2016, un accord territorial en faveur d'ouvertures, mais ciblées. Lors de sa séance du 18 décembre comme les autres communes de Nantes Métropole, les élus actaient pour trois ans l'autorisation d'ouvrir les commerces locaux certains dimanches, de 12h à 19h, à compter de 2018, comme suit :

- L'avant dernier dimanche avant Noël (tous les commerces) ;
- le dernier dimanche avant Noël (commerces du centre-bourg uniquement) ;
- un dimanche complémentaire et commun pour tous les commerces, fixé chaque année par avenant (en 2018, ce jour était fixé au dimanche 14 janvier).

BIENTÔT LE NOUVEAU MIN



Le nouveau Marché d'intérêt national prend forme dans la zone Océane de Rezé, au coeur d'un vaste pôle agroalimentaire de 55 hectares. Le point sur ce chantier hors du commun, dont l'ouverture est prévue en janvier 2019.

Le déménagement du Marché d'intérêt national de Nantes, 1^{er} Marché d'intérêt national de province en France, au coeur d'un vaste pôle agroalimentaire de référence, est une grande opportunité pour susciter une nouvelle dynamique de la filière. D'une surface totale de 55 hectares, le pôle agroalimentaire comprend une partie commercialisable de 35 hectares et intègre le Min, sur 19,4 hectares. Début 2019, plus de 2 000 emplois y seront regroupés.

Pivot des développements et innovations de la filière agroalimentaire du Grand Ouest, le Min sera également un véritable

prototype des dispositifs les plus efficaces en matière de performance énergétique, avec son propre centre de tri des déchets, ses 9 hectares de toits équipés de 32 000 m² de panneaux photovoltaïques et ses 6 000 m³ de stockage disponibles en sous-sol pour la récupération des eaux de pluie (l'équivalent de deux piscines olympiques).



Les élus métropolitains, dont Jean-Claude Lemasson, conviés à une visite de chantier le 13 novembre dernier, découvraient le bâtiment central, le B1, sortant de terre. Plus long que la Tour Eiffel, avec 350 mètres de long et 130 mètres de large, il regroupera les fruits et légumes conventionnels et le bio, la restauration, le poste d'accueil, la

plateforme groupe/dégroupe (emport et livraison de marchandises) et le carreau des petits producteurs (fruits et légumes) dans une halle couverte, lumineuse et conviviale. Caractéristique, avec ses immenses fenêtres triangulaires, il sera en quelque sorte le vaisseau amiral du Min.

Le montant global du projet, porté par Nantes Métropole, s'élève à 148 M€ (dont 9,5 M€ apportés par l'État via le Pacte État/Métropole).



- 55 ha : surface totale du pôle agroalimentaire (dont le Min), dont 7 réservés aux TPE-PME.
- 19,5 ha : surface du Min au sein du pôle agroalimentaire, dont 6,5 ha de surfaces construites.

EN SAVOIR PLUS
nantesmetropole.fr/min
Twitter : @MinNantes



Retrouvez l'ensemble des décisions des conseils municipaux sur www.saint-aignan-grandlieu.fr/Ma commune/Conseil municipal/Séances

DE NOUVEAUX LOGEMENTS RÉSIDENTICE DU MOULIN DES RIVES



Au printemps 2019, de nouveaux logements adaptés au vieillissement viendront enrichir l'offre de la résidence du Moulin des Rives, près de la salle Madeleine Huet. Les personnes souhaitant candidater pour l'attribution d'un logement sont invitées à venir s'inscrire ou à renouveler leur inscription dès à présent auprès du service social de la mairie.

L'ensemble, actuellement composé de douze logements locatifs pour personnes âgées, s'appête à accueillir quatre ou cinq logements supplémentaires. La société Aiguillon Construction devrait

prochainement engager les travaux : des T2 de plain-pied, avec petit jardin, qui seront attribués sur étude de dossier. Pour rappel, l'objectif de la résidence était simple : permettre aux personnes âgées de rester vivre dans la commune dans des logements individuels adaptés à loyer modéré et en toute sécurité. Dans ce cadre, un jeune couple logé sur place offre une présence rassurante et créatrice de liens intergénérationnels. Les missions du couple, lequel a été choisi et est suivi par l'association Edit de Nantes Habitat Jeunes, sont fixées dans une convention de partenariat tripartite engagée entre la commune, Aiguillon Construction et l'association pour trois ans. Les termes de l'accord en cours étaient signés le 1^{er} avril dernier.

UNE CONVENTION D'ACCUEIL POUR LES BÉNÉVOLES DU CCAS



Le Centre communal d'action sociale a mis en place une convention d'accueil du bénévole qui précise les conditions d'organisation et le déroulement du bénévolat entrepris à ses côtés. Elle était signée le 14 décembre, lors d'une rencontre qui a permis aux élus de saluer et remercier l'engagement de chacun.

Sept bénévoles* oeuvrent aux côtés du CCAS dans le cadre de missions et services réguliers proposés aux usagers :

participation à la distribution alimentaire mensuelle, transport en mini-bus et accompagnement des personnes âgées dans les commerces de la commune le mardi, au marché de Bouaye le jeudi et aux sorties organisées dans l'année...

"Leur soutien engagé leur confère le statut de collaborateurs occasionnels qu'il convenait de reconnaître et d'organiser" précise Valérie Lieppe de Cayeux, adjointe déléguée aux solidarités, à l'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, les accords, qui fixent les missions et engagements de chacun, mentionnent également les dispositions prises par la collectivité auprès des assurances pour la couverture sociale des bénévoles qui sont protégés dans l'exercice de leurs actions.

* Joël Rivalan, André Cartier, Maryline Derouineau, Christiane Morard, Jocelyne Bardoul, Martine Legrand, Jean-Claude Perraud.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS: L'ÉQUIPE RENOUVELÉE

Chaque année a lieu l'élection pour deux ans des élèves de CM2 candidats au conseil municipal enfants. Les jeunes citoyens, élus par leurs camarades parmi une liste constituée dans chaque école, viennent compléter l'équipe constituée d'élèves en 6^e, encore en poste pour un an (cette année : Marguerite Challet, Naomie Gobin, Lomane Josso, Lou Penisson, Titouan Penisson et Clémence Rivet).

La séance d'installation a eu lieu le 9 décembre. Les projets que l'équipe devra conduire tout au long de l'année seront soumis à vote courant janvier. Les jeunes ne manquent pas d'idées. Parmi elles des actions d'aide aux personnes en difficulté, des actions de sensibilisation au développement durable pour les habitants, à la sécurité routière, des sorties intergénérationnelles, une formation aux gestes qui sauvent à destination des enfants de la commune, l'organisation d'un vide-grenier, d'un cinéma de plein air...



LES NOUVEAUX ÉLUS :

• École Jules d'Herbauges : Lya Armant, Tom Evelinger, Lou-Anne Garniel, Loanne Raingard, Alexandre Rittiner, Océane Vidal.

• École Saint-Pierre : Sasha Allain Giannini, Soline Brunet, Theo Gautier, Tom Puaud, Paul Tesson.



LE CME INVESTI DANS DES PROJETS SOLIDAIRES

Lors de la séance d'installation du 9 décembre, après un temps d'échange entre les nouveaux élus et ceux qui entament leur seconde année de mandat, dix kilos de fournitures scolaires (crayons, cahiers, dictionnaires, feuilles, classeurs, livres) étaient remis à l'association Ankadibé, au profit des jeunes de Madagascar.

Ces fournitures correspondaient au droit d'entrée requis pour participer à la boum organisée par les jeunes le 13 mai dernier à l'attention des élèves de CM2 et de 6^e au titre du projet exceptionnel 2016-2017 de l'instance.

VACANCES DE PRINTEMPS MODIFICATION DES DATES

Attention ! Afin d'éviter les inconvénients d'une semaine de rentrée perturbée par deux jours fériés (mardi 8 et jeudi 10 mai), l'académie de Nantes a modifié son calendrier. Les vacances de printemps auront lieu du mercredi 25 avril après la classe au dimanche 13 mai (reprise des cours lundi 14 mai).

FERMETURE(S) EXCEPTIONNELLE(S)

Le multi-accueil et l'accueil de loisirs seront fermés du lundi 7 au vendredi 11 mai en raison des deux jours fériés. L'accueil de loisirs sera également fermé lundi 30 avril.

HANDISPORT

Vous êtes en situation de handicap physique ou sensoriel et vous souhaitez accéder à une pratique sportive ? N'hésitez plus ! Contactez le Comité départemental handisport de Loire-Atlantique qui vous aidera à trouver le sport qui vous correspond. De plus, le comité propose une aide de 60 € pour toute adhésion à un club sportif ! À Saint-Aignan de Grand Lieu, deux associations sont répertoriées dans le répertoire "Handiguide", le club des Hérons (football de table) et le club de volley.

Maison des sports, 44, rue Romain Rolland, Nantes.
Contact : Benoît Dousset,
Tél. 02 40 92 34 64.
Courriel : cd44@handisport.org
En savoir plus : www.handisport44.fr

LA VOIRIE RÉNOVÉE AU CHAMP DE FOIRE



L'ÉQUIPE DES SERVICES TECHNIQUES SE RENOUVELLE

L'arrivée de Franck Sauvage, le 1^{er} décembre, en tant qu'adjoint au responsable des services techniques, Antoine Gohin, était attendue. Il a en charge, entre autres, le suivi et la maintenance du patrimoine bâti de la commune.



Dans le cadre du programme d'entretien et de rénovation de voirie 2017, Nantes Métropole a engagé, fin novembre à la demande de la commune, des travaux

de rénovation de la route du Champ de Foire, entre le giratoire et la route du Pinier. Confiés à l'entreprise Colas, le montant des travaux s'élève à 115 000 € TTC.

LES ENFANTS RECYCLENT !

Du 18 au 22 novembre, des ateliers et animations enfants et adultes proposés en partenariat avec Nantes Métropole avaient cours dans la commune, dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets. Retour en images sur les ateliers jeune public.



Les enfants se sont initiés à la fabrication de meubles en carton à l'EVL : quoi de mieux pour apprendre à recycler que de donner une seconde vie aux emballages ?



Une cocotte en papier fabriquée par les enfants de l'accueil périscolaire siégeait au restaurant scolaire le 21 novembre : le message, clair, est passé. Une distribution de "cocottes du tri" avaient été remises aux plus jeunes, avec des bonbons, en partenariat avec API restauration.

MAISON DES JEUNES : LE PROJET RELANÇÉ

Le cabinet Petr Architectes, qui était chargé de la maîtrise d'oeuvre du projet, ne respectait pas l'enveloppe financière fixée par la commune et ce malgré diverses négociations restées infructueuses. Suite à une nouvelle consultation, le cabinet d'architecte "L'Atelier Le Floch", de la Haye Fouassière, a été retenu. Les premières esquisses sont attendues très prochainement.

UNE MEILLEURE SIGNALISATION DANS LE BOURG

Quelques aménagements visant à améliorer l'information directionnelle des usagers de la route vers les centres d'intérêts de la commune ont été entrepris fin 2017 sur les axes stratégiques du bourg. Des panneaux ont été ajoutés sur les voies de circulation aux ronds-points de la Garrotterie, du Champ de Foire, ainsi qu'à l'intersection de la rue des Frères Rousseau, de la route du Pressoir et de la route du Lac. De plus, des jalonnements orientant vers les équipements communaux et les stationnements qui leurs sont réservés permettent de mieux organiser les déplacements, notamment les déplacements doux (piétons, cycles).

UN PATRIMOINE DU CENTRE BOURG À PRÉSERVER

« Un bâtiment sain, à l'architecture éclectique et savante ; un patrimoine très intéressant ». C'est en ces termes que l'architecte Delphine Lainé diagnostique notre presbytère. Elle conduit pour le CAUE44* - avec le renfort de Mathilde Loquesol (paysagiste) et Gwénaëlle Class (chargée de mission touristique) - une étude sur la rénovation de notre centre-bourg historique, un travail que leur a confié le conseil municipal.



Dans le cœur du bourg de Saint-Aignan de Grand Lieu, les espaces de natures différentes interfèrent de manière parfois confuse. Il convient d'y ajouter un peu d'ordre en rénovant le tout, faire en sorte que les espaces sportifs soient dévolus au sport, les espaces festifs ou culturels dédiés à la culture ou aux nombreuses fêtes qui réunissent les Aignonais. Et organiser la fluidité entre ces espaces publics.

Le CAUE 44 a scruté notre paysage urbain entre la rue des Frères-Rousseau et le mur du cimetière, et de la place Millénia au parking de la Pavelle. Elle met en évidence les dysfonctionnements,

avance des préconisations de cheminements internes, propose quelques scénarios pour la rénovation et l'aménagement des terrains de football ainsi que pour le presbytère et son parc.

Le presbytère et son parc font l'objet d'une attention particulière car il s'agit avant toute chose d'en redéfinir les usages : un parc arboré d'essences remarquables, disponible pour certaines manifestations culturelles ou festives, qu'il faudra ouvrir davantage à la disposition des promeneurs et des familles ; un

bâtiment à restaurer au profit d'une valorisation de la commune elle-même et de la reconnaissance de son patrimoine environnemental et immatériel.

La concertation a été lancée par une réunion publique le 12 décembre salle Paul-Pouvreau. La réflexion reste ouverte tout le printemps. Le comité de pilotage rendra ses conclusions pour l'été.

* Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Loire-Atlantique Développement)

Une maison bourgeoise au centre du village

« Le presbytère est un bâtiment sain, à l'architecture éclectique et savante. Construit au XIX^e, comme une maison particulière dans son parc arboré, il comporte des références plus urbaines que les bâtis du centre bourg et des détails architecturaux diversifiés. C'est un patrimoine très intéressant qui justifie une restauration préservant son caractère... » Pour ceux qui s'interrogeaient sur l'intérêt patrimonial du presbytère, le diagnostic du CAUE 44 dessine une perspective finalement très encourageante. Ce bâtiment doit être restauré, sans être dénaturé, et à des fins compatibles avec un usage public. C'est tout l'enjeu des réflexions en cours.



Une première réunion publique s'est tenue le 12 décembre dernier, en présence de trois urbanistes/paysagistes venues partager leur diagnostic et leurs visions : Sabrina Lamouroux, paysagiste, co-auteur de l'étude "Pôle historique" (2013), Gwénaëlle Class, chargée de mission en développement touristique et Mathilde Loquesol, paysagiste, co-auteur de l'étude sur le centre-bourg pour le CAUE (2017). D'autres rendez-vous auront lieu.

A la conquête des interfaces

En 2012, le Conseil municipal avait commandé à une classe d'étudiants en Master 2 « Villes et Territoires » une étude portant sur le potentiel du centre historique de Saint-Aignan avec pour volonté de « préserver l'esprit village ». Celle-ci avait mis en évidence la jonction, entre l'église, le presbytère et la fontaine Saint-Rachoux, des trois dynamiques particulières à notre commune : urbaine, forestière et lacustre. Une évidence sans doute, mais elle explique pourquoi notre centre historique se trouve là où il est, et nulle part ailleurs. Cette étude était titrée « Le pôle historique à la conquête des interfaces ». Elle préconisait l'ouverture d'une perspective vers la Boire-de-Malet. Une évidence, sans doute !

L'ORGANISATION DE L'ESPACE PUBLIC

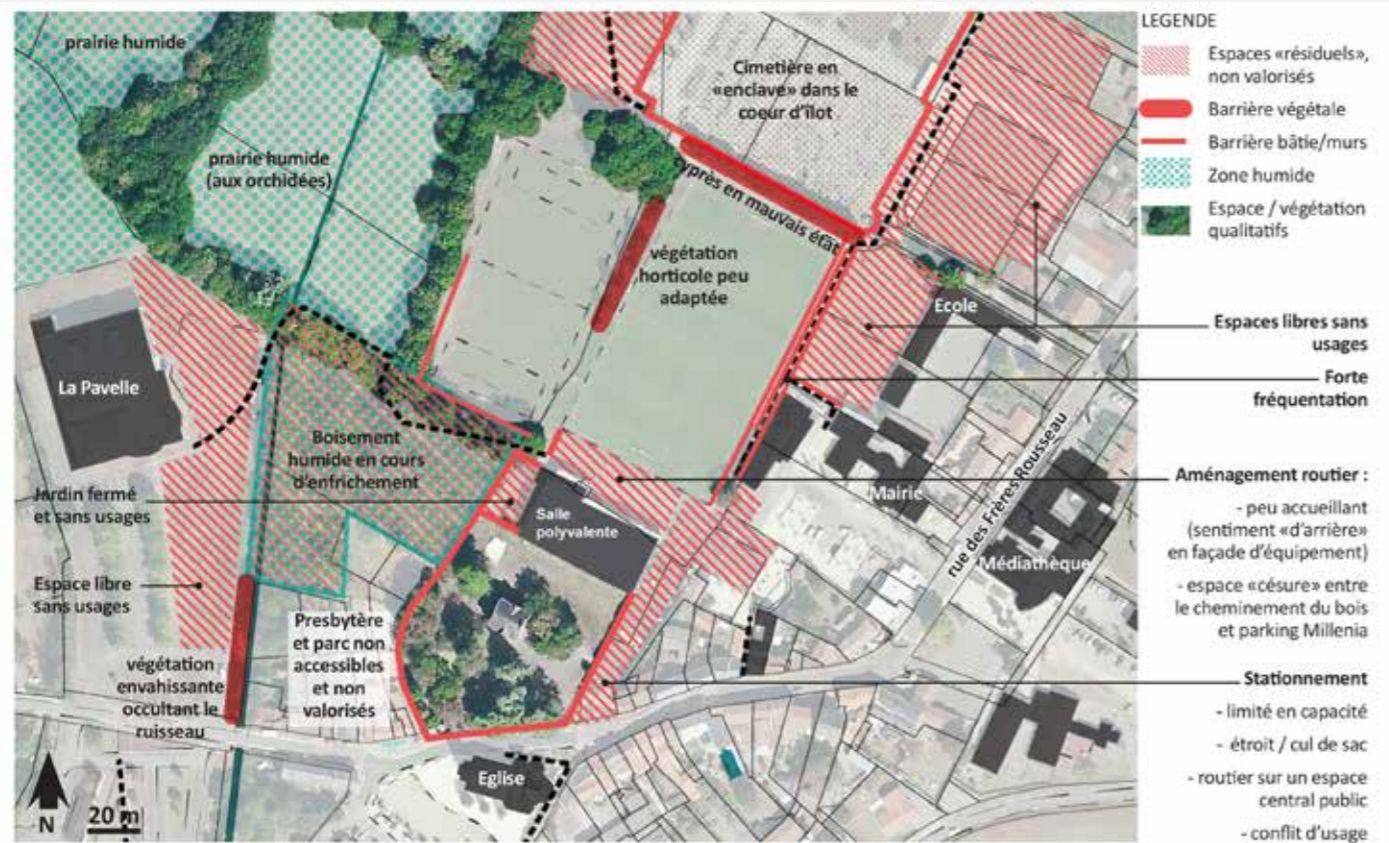
VERS UNE VALORISATION DES ESPACES PAYSAGERS DANS L'ESPACE URBAIN

Comment recomposer l'espace réservé aux circulations douces et organiser le stationnement, notamment place Millénia ? Rendre le parking Millénia à la mairie ? À l'école ? À la salle polyvalente ? Comment répondre aux besoins de stationnement salle de la Pavelle ? Comment recomposer l'espace central autour des terrains de football ?



- La commune dispose d'atouts et de particularités, qu'il faut préserver :
- Un centre ancien, à l'allure atypique avec des vues sur l'ensemble du patrimoine bâti, qui offre une ambiance unique ;
 - des bâtiments qui appartiennent à la catégorie du patrimoine remarquable (l'ancienne école devenue médiathèque, l'ancienne mairie devenue Espace Vie Locale et Patio musical, le presbytère) ;
 - Un fond de scène arboré omniprésent très rare qui rappelle la présence du lac de Grand Lieu ;
 - Des perméabilités nombreuses qui sillonnent le bourg, traversant les lieux clés ;
 - Des équipements sportifs en plein centre-bourg, une spécificité propre à la commune...

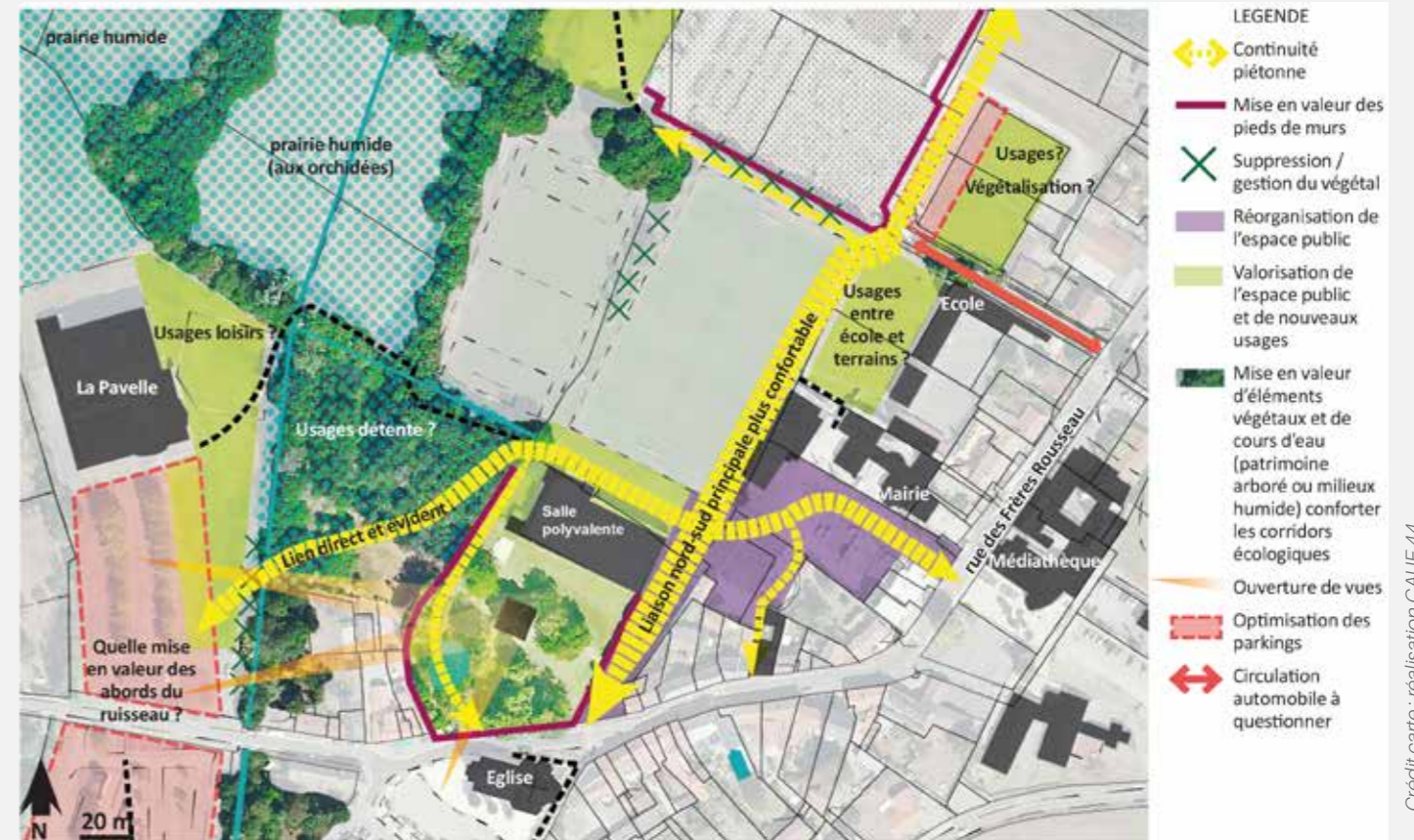
LE POINT SUR LES DYSFONCTIONNEMENTS DANS L'ESPACE PUBLIC



Crédit carte : réalisation CAUE 44

Les pistes d'évolution retenues tiendront compte de la nécessité d'un vrai projet de paysage pour parvenir à concilier pratique sportive, déplacements doux, stationnements et mise en valeur du patrimoine bâti et naturel dans une approche environnementale respectueuse de l'existant (tel, par exemple, le site de Saint-Rachoux) et en mesure de révéler l'identité de Saint-Aignan de Grand Lieu dans le quotidien.

LES PISTES D'ÉVOLUTION DE L'ESPACE PUBLIC



Crédit carte : réalisation CAUE 44

L'ORGANISATION DES PRATIQUES SPORTIVES ET DU FOOTBALL



L'aménagement souhaité, qui vise à recomposer l'espace central des terrains de sport, comprend :

- La création d'un terrain de football adapté aux besoins de toutes les équipes du FC Grandlieu (11 équipes), homologué niveau 5, aux normes en éclairage de la Fédération Française de Football et permettant des entraînements et des matchs fréquents par tous temps. À ce titre, une réflexion sur la texture à envisager est en cours.
- La création d'une aire de jeu pour la pratique de divers sports, y compris l'entraînement de football, ainsi que pour les usages scolaires.
- La réorganisation des accès, parkings et liaisons douces.

VERS UN ÉQUIPEMENT INTÉGRÉ DANS SON CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

Parmi les pistes prospectives suggérées par le CAUE, un scénario a retenu le mieux l'attention des élus (voir page suivante), répondant à l'enjeu fixé de recréer un espace public structurant et majeur à l'échelle du centre-bourg.

Il offre en effet la possibilité de profiter des qualités naturelles du site (végétation, topographie) tout en intégrant pleinement l'aménagement sportif dans le paysage. Prioritairement, il s'applique à répondre aux besoins des pratiques, aux confort des joueurs et des usagers du site et à la réglementation en vigueur.

HISTOIRE

Texte et photos fournis par le Groupe Histoire "Sur les Pas d'Amani"



Saint-Aignan de Grand Lieu bénéficie d'une heureuse accalmie depuis le début du conflit en 1914. Durant l'automne 1917, la "Grande Faucheuse" n'est pas passée dans les foyers Aignonais.

Pourtant, cette année 1917 a connu de grands bouleversements mondiaux tels que l'entrée en guerre des États-Unis et les révolutions russes.

Le 6 avril 1917, les États-Unis déclarent la guerre aux Empires centraux. L'une des principales raisons fut la suite de la déclaration par l'Allemagne, en janvier 1917, de la "guerre sous-marine à outrance". Elle s'attaquait aux navires neutres, commerçant avec l'Entente et remettait en question la liberté des mers de leur flotte marchande. Les premières années du conflit, les États-Unis étaient réticents à s'engager aux côtés de l'Entente, car pour eux l'Empire russe, au niveau institutionnel, ne différait pas de l'Empire allemand. La révolution russe de février, qui met fin à la Triple Entente, encourage le rapprochement des États-Unis avec les alliés.

En Russie, les deux révolutions de 1917 changent le cours de la guerre. Celle

de février provoque en quelques jours l'abdication de l'empereur Nicolas II, la fin de l'Empire russe et de la dynastie des Romanov. Elle se déroula entre le 23 février 1917 et le 3 mars 1917.



Tableau représentant le Général John Pershing lors de son arrivée à Boulogne-sur-Mer.

Tout commence par la grève des ouvriers de l'usine Poutilov, la plus grande entreprise de Petrograd, avec la rumeur de l'instauration d'un rationnement du pain, ce qui déclenche la panique. Le lendemain, l'usine est contrainte de fermer. Des milliers d'ouvriers sont au chômage technique et se retrouvent dans les rues.

Le refus de toute négociation, de tout compromis avec le pouvoir tsariste va faire basculer le mouvement en une révolution.

Aucune grande réforme n'a pu être mise en oeuvre, en raison de l'instance du gouvernement provisoire à poursuivre la Première Guerre mondiale, très impopulaire.

Le programme bolchevique, reflété dans leurs slogans "la paix, le pain et la terre" et "tout le pouvoir aux soviets" favorise les bolcheviques.

Le 25 octobre 1917, les bolcheviques lancent leurs partisans dans un soulèvement armé à Petrograd contre le gouvernement provisoire et liquide ainsi le pouvoir bourgeois en quelques heures.



Signature du traité de paix séparée de Brest-Litovsk (mars 1918).

Dès le 26 octobre, le nouveau commandant en chef de l'armée russe, Krilenko, fait parvenir aux puissances centrales une demande d'armistice.

par la commune à titre gracieux, une convention avait été engagée avec la Ville de Saint-Malo.

La Ville de Vannes, qui avait elle-même prêté "La prédication de Saint François-Xavier", d'Alexandre Ubelesqui, souhaite présenter cette exposition au musée des beaux arts de Vannes du 16 février au 30 septembre 2018, afin de partager à un public plus large la découverte de ces chefs d'œuvre. La municipalité a donné son accord, encourageant cette manifestation culturelle qualifiée de majeure en Bretagne. Elle vous remercie par avance de votre compréhension durant l'absence du tableau classé au titre des monuments historiques.



LE BAPTÊME DU CHRIST S'EXPOSE EN BRETAGNE

Fleur de l'église de Saint-Aignan de Grand Lieu, l'œuvre "Le Bâpteme du Christ" a été présentée du 12 octobre 2017 au 7 janvier 2018 à la Chapelle Saint-Sauveur de Saint-Malo, dans le cadre d'une exposition intitulée "Tableaux des églises de Bretagne - 26 chefs d'œuvre des XVII^e et XVIII^e siècles classés monuments historiques", organisée par la Ville de Saint-Malo avec le concours du Musée des beaux arts de Rennes et de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Bretagne. Pour ce prêt, consenti

"GRANDS LIEUX", LE RÉCIT D'HÉLÈNE GAUDY EST PARU

Le livre "Grands Lieux" issu de la résidence d'auteur d'Hélène Gaudy est paru le 10 novembre aux éditions Joca Seria.

Chacun se souvient de d'Hélène Gaudy, venue en résidence à quatre reprises près du lac de Grand Lieu, sur invitation de l'association "l'Esprit du lieu" et en partenariat étroit avec la médiathèque, entre octobre 2015 et juin 2016.

L'auteure a tourné autour du lac, parcouru ses eaux, écouté les paroles de riverains, photographié, documenté, exploré d'autres paysages que celui-ci a réveillés... Un jardin perdu, une résidence en construction, une maison d'enfance, des villages engloutis se mêlent en une cartographie intime et collective de 96 pages, dont le lac est à la fois l'épicentre et la zone d'ombre. Quatre saisons, quatre séjours, quatre chapitres pour tenter de saisir l'esprit du lieu...

Le 15 décembre, Hélène Gaudy proposait une lecture musicale inédite d'extraits



de son oeuvre devant plus de cinquante personnes à l'Espace Vie Locale. Elle était accompagnée de Xavier Mussat, guitariste expérimental.

NOUVELLE RÉSIDENCE D'AUTEUR: FRANÇOIS BON

"Chercheur inventeur en lecture écrite", François Bon, en résidence avec l'association l'Esprit du Lieu, entre Loire et lac de Grand Lieu, travaille sur la lente progression de la métropole urbaine.

Auteur d'une oeuvre arborescente (romans, récits, essais, vidéos, sites web, traductions Lovecraft), il sera reçu à Saint-Aignan de Grand Lieu **vendredi 23 février à 20h**, à l'occasion d'une conférence sur le thème des mythologies urbaines et contemporaines. Il sera accompagné de l'anthropologue Jean-Loïc Le Quellec.

Public : adultes. **Entrée libre.**

LA MAGIE DE NOËL ÉMERVEILLE TOUJOURS

La salle polyvalente rayonnait de la magie de Noël samedi 16 décembre : gourmandises et mets chauds embaumaient l'endroit habillé pour la circonstance, attendant l'arrivée du Père Noël pour débiter les festivités ! Toute la semaine était ponctuée de rendez-vous festifs : les spectacles de fin d'année pour les enfants du multi-accueil, des écoles de la commune, le Noël des aînés et le concert de Noël. Retour en images.



LE SALON D'ART CONFIRME SON AUDIENCE



Le salon d'art, événement phare de la programmation culturelle aignanaise, continue de conforter sa réputation. Sa 25^e édition, qui s'est tenue du 28 octobre au 12 novembre, enregistrait 2 200 visiteurs, soit près de 13 % de plus que ces dernières années. Cela augure encore de belles années à venir.

"L'art est un domaine trop souvent réservé aux connaisseurs" rappelle Jean-Joël Bregeon, commissaire du salon, qui se réjouit que le salon aignanaise soit accessible à tous, amateurs et avertis. Pour continuer de susciter l'envie, il faut sans cesse renouveler la palette d'artistes présentée,

dans un esprit éclectique et authentique. "La région dispose d'une réserve importante de talents, que nous cherchons prioritairement à valoriser," explique-t-il. Parmi eux, des professionnels et semi-professionnels, également des amateurs, tous de qualité. La recette fonctionne, y compris auprès du jeune public : en atteste l'intérêt capté sur les visages lors des visites organisées pour les élèves des deux écoles. Deux invités étaient à l'honneur, autour de 24 exposants : Anne Pelosi, peintre et Jean-Pierre Horiot, sculpteur. Pour la seconde année, la municipalité mettait également à l'honneur le talent d'un artiste aignanaise : Albert Tourneur.

LES LAURÉATS 2017

Prix du jury :

- Prix peinture : Marianne Alliot, pour son oeuvre intitulée "addiction";
- Prix sculpture : pour la seconde année consécutive, Nicolas Paul, pour son oeuvre intitulée "offrande".

Prix du public :

- Prix peinture : Nathalie Lehec, pour son oeuvre intitulée "Lou";
- Prix sculpture : Joce, pour son oeuvre intitulée "La bestiole".



"Sans titre I", de Marianne Alliot.

Chaque année, la commune fait l'acquisition d'une oeuvre du salon au titre du dispositif "1 % artistique". Cette année, c'est une oeuvre de Marianne Alliot qui a été choisie, intitulée "Sans titre I".

LE PRINTEMPS DES BONS PLANS EST DE RETOUR !

Quand le printemps rime avec bons plans, tout le monde est content ! Dimanche 25 mars, de 10h à 19h, l'Héronnière ouvrira son espace temps d'une journée, pour faire le plein des trucs et astuces, sur le thème du bien-être.

Le sujet, déjà présenté lors du premier printemps des bons plans, avait grandement plu. La quatrième édition vous invite à revisiter cet univers qui fait régulièrement la une de l'actualité d'une autre façon : la prévention-santé, l'hygiène de vie, l'alimentation, le sport et l'image de soi... Revoyez vos acquis,

découvrez d'autres astuces, d'autres réseaux et rencontrez des professionnels qui partageront leurs bons tuyaux des tendances actuelles ainsi que des remèdes et recettes maison 100% naturels à réaliser chez vous à prix tout doux !

La journée, ponctuée d'animations, vous promet de passer un moment de pur bien-être, entre détente, surprises et rire, que vous soyez seul ou en famille !

"L'initiative est solidaire : elle cherche à éveiller de nouvelles envies, à faire naître de nouveaux réseaux de consommation, des réseaux solidaires. Elle incite à porter un regard nouveau sur le domaine du bien-être, que l'on croit souvent être réservé aux plus lotis. Or, il existe un tas de possibilités à portée de toutes les bourses qu'il suffit de connaître" explique Valérie Lieppe de Cayeux, adjointe aux solidarités, à l'insertion

sociale et professionnelle et vice-présidente du Centre communal d'action sociale (CCAS).



Entrée gratuite, sauf bar et petite restauration. Le programme sera disponible avant l'événement sur le site internet : www.saint-aignan-grandlieu.fr

LOÏC RETAILLEAU NOUVEAU CURÉ DE LA PAROISSE



Loïc Retailleau, 47 ans, a été nommé en septembre curé de la paroisse Saint-Pierre du Lac, qui regroupe les clochers de Saint-Aignan de Grand Lieu, Bouaye, Brains et Saint-Léger les Vignes. Il succède à Pierre Lemaitre. Précédemment prêtre coopérateur à la pastorale de la jeunesse à Couëron/Saint-Herblain durant six ans, il s'agit

de sa première mission en tant que curé. "Je compte être attentif aux besoins des paroissiens et accompagner chacun dans ses démarches" indique-t-il.

Les contacts et modalités d'accueil de la paroisse restent inchangées :

- Numéro d'accueil, Tél. 02 40 31 00 82
- Maison paroissiale de Bouaye (répondeur), Tél. 02 40 65 44 02
- Email : stpierredulac44@orange.fr
- Informations, jours et horaires des messes disponibles sur le site : spdulac.blogspot.fr

VOLLEY ASSIS (PARALYMPIQUE) LES JOUEURS DE FRANCE À SAINT-AIGNAN



Afin de marquer la première édition du Challenge France volley assis, les joueurs du groupe de France étaient présents au tournoi de volley assis 4X4 organisé par le volley-ball de Nantes au gymnase Jean-Jahan, à Nantes, le 26 novembre. Le 24 novembre, ils se retrouvaient pour un stage d'entraînement à Saint-Aignan de Grand Lieu, dans la salle polyvalente.

BOURSES AUX VÊTEMENTS ET AUX JOUETS DE L'AFR APPEL À MOBILISATION

Chaque année, les bourses aux vêtements et la bourse aux jouets, livres et articles de puériculture ne cessent d'attirer les familles grâce au dévouement des bénévoles investis depuis quarante ans. Aujourd'hui, ils passent le relais et en appellent à la mobilisation pour que perdurent ces rendez-vous solidaires importants pour les familles.

Les sourires de Martine Lahue, Jacqueline Délecrin, Marie-Josée Desfossés, Marie-Paule Loussouarn, Marie-Flore Du Plessix et Jocelyne Masson vont nous manquer ! "Nous avons continué si longtemps parce que les bourses correspondent de plus en plus aux besoins des familles" explique Martine Lahue, avant d'ajouter "l'équipe, soudée, a toujours travaillé, avec l'aide de plusieurs autres personnes bénévoles - et je me souviens de l'aide précieuse apportée par Thérèse Bluchet près d'une trentaine d'années, dans un but de service à la personne et sans aucun argent. Nous remercions d'ailleurs toutes les personnes qui nous ont confié leurs articles pour leur confiance, ainsi que la mairie qui nous prêtait une salle". La prochaine bourse aux vêtements printemps-été a lieu généralement

en mars. Elle ne pourra se tenir que si de nouveaux bénévoles se portent volontaires auprès des quelques personnes ayant déjà fait part de leur engagement pour prendre le relais. Pour ce faire, les personnes intéressées sont invitées à prendre contact dès à présent avec Albert Tourneur, président de l'Association Familiale Rurale. Nous comptons sur vous et remercions chaleureusement et sincèrement l'équipe à l'oeuvre depuis 1977 pour son engagement dévoué.

Contact : tourneur.albert@bbox.fr

Objets perdus !

Lors de la dernière bourse, deux foulards, une pièce d'avion et une pièce de puzzle ont été oubliés. Pour toute réclamation, s'adresser en mairie.



La troupe et l'équipe de bénévoles du Téléthon Live 2017.

"MAUVAIS HOMME" POUR BELLE ACTION 16 007,34 € RÉCOLTÉS AU TÉLÉTHON

Les 9 et 10 décembre, 550 spectateurs assistaient aux représentations du spectacle "Mauvais homme", la comédie musicale inspirée du répertoire de Michel Sardou proposée par l'équipe du Téléthon Live. Les responsables de l'organisation adressent leurs remerciements aux dix-sept artistes investis, aux cent bénévoles présents les jours J, aux sponsors et bien sûr, au public.

LES RENDEZ-VOUS DU JARDIN DE LECTURE

PARLEZ MOI DE...

24 février, 31 mars et 28 avril
Temps d'échanges informels autour d'un thé, d'un café... pour partager ses lectures et ses coups de cœur

LE RENDEZ-VOUS DES P'TITES OREILLES

21 mars et 18 avril
Lecture à voix haute d'albums jeunesse

Au Jardin de Lecture
Enfants de 4 à 8 ans
Gratuit sur inscription

"MOTS MELLY MALO"



14 mars et 4 avril à 9h30 et 10h30 et samedi 24 mars à 10h15
Comptines et jeux de doigts
Enfants de 6 mois à 3 ans
Gratuit sur inscription

RÉSIDENTIE D'AUTEUR

Accueil de François Bon
Vendredi 23 février à 20h
Lire en page 14

Conférence : Mythologies urbaines, mythologies contemporaines, en présence de l'anthropologue Jean-Loïc Le Quellec.
Public adultes. Entrée libre.

ATELIERS D'ÉCRITURE :

Des ateliers slam et oralité seront proposés à compter de mars avril pour préparer une prestation lors de la fête de Pierre Aigue (dates à venir).

MARS

CONFÉRENCE "SOMMEIL DU JEUNE ENFANT"

Organisé par les multi-accueil de Saint-Aignan de Grand Lieu, de Bouaye et le Relais Assistants Maternels
Mardi 20 de 20h à 22h30
Salle Paul Pouvreau

FILM-CONFÉRENCE CONNAISSANCE DU MONDE

"La route Napoléon, sous le vol de l'Aigle", un film de Daniel Drion
Jeuvi 22 à 20h30
Salle Paul Pouvreau
Tarif : 5 €, réduit 2,5 €.

VIDE-GRENIER

Dimanche 25 mars, de 9h à 18h
L'Apel de l'école Saint-Pierre organise un vide-grenier.
Ecole Saint-Pierre
Inscriptions :
06 74 55 99 65
06 50 74 68 82.



PERMANENCE DE LA MISSION LOCALE

Saint-Aignan de Grand Lieu accueille une permanence de la Mission locale de Rezé une fois par mois. Elle est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent un soutien (gratuit) dans leur recherche de formation, d'emploi, de logement...
Prochaines dates : mardis 13 mars, 10 avril, 22 mai, 12 juin, de 14h à 17h, à la mairie. Prendre rendez-vous : 02 51 70 26 93.

4^E PRINTEMPS DES BONS PLANS

Dimanche 25, de 10h à 19h
Salle de l'Héronnière
Sur le thème du bien-être
Ouvert à tous, entrée libre.
Lire en page 16

AVRIL

ÉCOLE DE MUSIQUE CONTE DES ÉLÈVES DU PREMIER CYCLE "LA DAME DU LAC"

Légendes autour de la Fée Viviane et de la forêt de Brocéliande
Samedi 7 à 20h30
Salle de l'Héronnière
événement organisé en partenariat avec la médiathèque
Ouvert à tous. Entrée libre.

FILM-CONFÉRENCE CONNAISSANCE DU MONDE

"Le Portugal, de terre et d'océan", un film de Marie-Dominique Massol
Jeuvi 12 à 20h30
Salle Paul Pouvreau
Tarif : 5 €, réduit 2,5 €

SPÉCIAL SENIORS

SORTIE

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) organise des sorties à l'attention des seniors.
Prochaine en date : lundi 12 mars, direction le museum d'histoire naturelle de Nantes. Au programme : visite commentée (galerie des sciences de la Terre, galerie de zoologie, vivarium, collection de bois) et découverte de l'exposition temporaire sur l'Eternité. Départ : rendez-vous sur le parking de la mairie (en cas de besoin, le départ peut être assuré depuis votre domicile).
Plein tarif : 7€, réduit : 4€.
SUR INSCRIPTION AUPRÈS DU SERVICE SOCIAL À PARTIR DU 5 FÉVRIER. TÉL. 02 40 26 44 44.

REPAS DES AÎNÉS

Offert aux personnes de 75 ans et plus sur invitation
Dimanche 15 avril à partir de 12h
Salle de l'Héronnière



La carte culturelle des 60 ans et plus (non imposables) de la commune est à disposition auprès du service social de la mairie.

RENSEIGNEMENTS AU SERVICE SOCIAL. TÉL. 02 40 26 44 73

REMISE DE MÉDAILLES LE 11 NOVEMBRE

À l'issue de l'hommage rendu au monument aux Morts par les membres de l'Union nationale des combattants et les élus et en présence des enfants du conseil municipal enfants, deux médailles étaient décernées. La croix d'Agadès était remise à Jacqueline Guilbaud et la croix du combattant était remise à Jean-Claude Ringard.



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Maxime FRÉMONDIÈRE
03.10.2017

Adèle JAUNET
03.10.2017

Lomig GOSTIAUX
06.10.2017

Isaac ALBERT
09.10.2017

Emie FOULONNEAU
09.10.2017

Louna BEILLEVAIRE
22.10.2017

Tino FOSSE
18.11.2017

Théa LE ROUX
24.11.2017

Chiara FRASLIN
29.11.2017

Louis CASSARD GIRAudeau
02 12 2017

Louyana RÉGENT
06 12 2017

Romane LUQUET
08 12 2017

Mahé BOURGEOIS
13.12.2017

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

Maurice FRÉRET
22.09.2017

Edith RIO épouse CACHET
02.10.2017

Michel GOAN
28.10.2017

Thérèse LEROY veuve SIRET
10 12 2017

Georges FERRY
27.12.2017

TRIBUNE DU GROUPE DE L'OPPOSITION

SAINT-AIGNAN - NANTES METROPOLE : QUELLE RELATION ?

SAINT AIGNAN À L'OMBRE DE NANTES MÉTROPOLE...

Saint-Aignan de Grand Lieu, 4 000 habitants, est une commune modeste, qui participe à la vie de la métropole nantaise. Elle y profite de ses services de proximité, des transports, des mutualisations grandissantes. Saint-Aignan réalise des projets grâce à elle. La vitalité de la ville mère, Nantes, permet à notre territoire d'enregistrer nombre d'emplois non négligeables autour de la zone aéroportuaire. Tous, nous reconnaissons l'influence positive de la cité des Ducs. Nous y vivons en symbiose. Si idyllique ? Non...

... SAINT-AIGNAN DANS L'OMBRE DE NANTES MÉTROPOLE

La primauté de Nantes Métropole entraîne aussi des échanges désordonnés. Le manque de cohérence du suivi de certains dossiers invite à la prudence et au doute quant à l'exercice même de la souveraineté de notre territoire fut-il modeste. Que pensez des propositions d'acquisition de morceaux de parcelles privées de quelques Aignonais par Nantes Métropole pour aménager des cheminements doux (promenade, vélo...) ? Et que dire si notre commune n'est plus au courant de ce projet qu'elle a elle-même mené la mandature précédente ? Ne laisserions-nous pas, un peu trop aveuglément, la gestion de notre territoire à Nantes Métropole ? Jusqu'où les tentacules de l'administration Nantes Métropole iront-elles œuvrer sans que nous contrôlions la gestion impactant nos territoires ? Hypnotiser ? Oublier ? Conservons notre cadre de vie en coopérant mieux avec Nantes Métropole.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018 à chacun d'entre vous et vos familles.

*Pour le groupe « Un autre regard sur St-Aignan » :
Virginie MOUGEOT-JOUBERT, Damien HUMEAU,
Gwenola DESMAS, Antony BOUCARD, Elise GROS.*

HOMMAGE

Conseiller municipal depuis mars 2014, Michel Goan est décédé le 28 octobre 2017. Le conseil du 14 novembre lui a rendu hommage par la voix du maire :
« Michel, sous son air parfois un peu bourru, cachait une réelle sensibilité et intervenait régulièrement pour les causes qui lui semblaient justes. Il luttait avec ses moyens contre toutes formes d'injustices, qu'elles touchent ses proches ou ses concitoyens... Il œuvrait pour l'intérêt général, c'était le moteur de son implication, le carburant de sa détermination... »

Jean-Claude Lemasson a encore remercié Michel pour ce qu'il a fait « à nos côtés pendant ces quelques années » et ce qu'il a porté « tout au long de sa vie ». Le conseil a observé une minute de silence en sa mémoire.



Depuis le 2 novembre, les mairies ne prennent plus en charge les demandes de cartes grises, permis de conduire, cartes nationales d'identité et passeports.

Désormais, ces démarches doivent se faire en ligne 24h/24 sur : www.ants-gouv.fr. Pour s'inscrire, il suffit de créer votre compte ANTS, puis de remplir votre formulaire de demande ou pré-demande en ligne (rubrique Mon Espace).

EMBARGO

TOUT ROULE ...QUAND ON SAIT SE CONDUIRE !

LE RESPECT,
TOUS ACTEURS,
TOUS CONCERNÉS.



© Campagne inspirée de « l'exemple c'est nous » par YAPAKA.be
DC Information et Relation au Citoyen - Nantes Métropole - 2017-10-2000 - Agence Duplijet - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique